



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

PREAVIS N° 27/2013

Budget 2014

Date proposée pour la séance de la Commission des finances :

18 novembre 2013, 20h00

Combles de la Maison Jaune, Cully



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

La Municipalité a l'honneur de vous présenter le budget de la commune de Bourg-en-Lavaux pour l'exercice à venir. Ce document a été établi sur la base du budget 2013, de la situation comptable à fin juillet de cette année, de la situation ressortant des comptes 2012, ainsi que des directives cantonales pour 2014.

La Municipalité a continué sa réflexion de fonds sur les divers dicastères afin de limiter au minimum les charges maîtrisables.

Le plan comptable a subi de minimes ajustements cosmétiques (changements de noms de comptes, quelques nouveaux comptes, etc) en fonction des nécessités qui sont apparues dans notre gestion opérationnelles. A signaler qu'un chapitre spécifique (154) a été créé pour le festival Cully Classique sur le même schéma que pour le Cully Jazz.

Nous vous présentons donc le budget 2014, avec en regard celui de 2013 et les comptes 2012.

L'excédent de charges budgété pour 2014 se monte à CHF 720'500.

Ce budget a été établi sur la base d'un taux d'imposition de 65%, donc 4 points de plus que pour 2013. Cette augmentation d'impôts représente CHF 1'052'000 de recettes supplémentaires.

La marge d'autofinancement est positive à hauteur de CHF 1'332'900.

Ces résultats sont clairement meilleurs que ceux annoncés au budget 2013 et la Municipalité s'en félicite. Toutefois, il faut garder à l'esprit qu'un déficit est prévu et que la marge d'autofinancement est trop faible pour une commune de notre taille avec d'importants investissements envisagés.

A l'heure d'écrire ces lignes, la trésorerie communale est à un niveau minimal pour notre gestion courante; ce qui était certes prévu mais guère agréable.

Ceci nous prouve bien que le nerf de la guerre, pour les années à venir, sera notre capacité à dégager suffisamment de liquidités afin de ne pas devoir recourir de manière excessive à l'emprunt, non seulement pour financer notre ménage courant (ce qui semble ne pas être un problème pour 2014) mais surtout pour financer nos investissements.

En effet, le tableau des investissements annexé au présent budget vous informe des projets municipaux. Il s'agit certes d'un plan ambitieux, mais toutefois, en se basant sur les chiffres présentés pour 2014, il est théoriquement envisagé d'investir pour plus de CHF 10'500'000. Avec environ CHF 1'300'000 financés par notre trésorerie courante, nous serions en mesure de ne couvrir que le 12% de nos investissements, alors que, selon la norme en la matière, ce taux devrait être de 60% minimum. L'expérience nous montre toutefois qu'il est excessivement rare de procéder aux dépenses d'investissements telles qu'elles figurent au plan présenté avec le budget annuel.

Eléments d'explications

Le but n'est pas de donner ici tous les éléments d'explications, mais de fournir l'essentiel des éléments importants du budget. En effet, des remarques explicatives ont été insérées lorsqu'elles se justifiaient (**).

Comme nous le disons chaque année, et à l'instar de l'ensemble des communes de notre canton, l'équilibre des finances de Bourg-en-Lavaux dépend essentiellement des mécanismes péréquatifs mis en place par les autorités cantonales, ainsi que des rentrées fiscales et des taxes.

S'agissant de la facture sociale et de la péréquation, des négociations ont eu lieu entre les communes et l'Etat afin d'« alléger » le poids de la facture sociale supporté par les communes.

Concernant Bourg-en-Lavaux, les chiffres communiqués par le canton pour les acomptes 2014 sont en baisse par rapport aux montants budgétisés en 2013.

Budget 2013 :

- Péréquation nette : CHF 3'012'800
- Facture sociale : CHF 5'816'500
- Réforme policière : CHF 407'100
- **Total budgétisé : CHF 9'236'400**

Budget 2014 :

- Péréquation nette : CHF 3'063'400
- Facture sociale : CHF 5'142'500
- Réforme policière : CHF 397'800
- **Total budgétisé : CHF 8'603'700**

Soit une baisse au budget de CHF 632'700 (-6.85%).

Nous sommes d'avis que les acomptes 2014 transmis par l'Etat et budgétisés tels quels sont réalistes en fonction des paramètres les influençant (valeur du point d'impôt par habitant, prélèvements sur les recettes conjoncturelles, etc).

Il est bien évident que nous ne sommes pas en mesure d'estimer si la facture sociale définitive 2014 sera plus élevée que celle prise en compte par l'Etat pour le calcul de ses acomptes. D'autres paramètres exogènes (situation de notre commune par rapport aux autres communes du canton, évolution des recettes fiscales, etc) peuvent également avoir des impacts importants sur le résultat final de la péréquation et facture sociale. Il convient donc de rester prudent quant à l'issue finale du décompte 2014, lequel nous parviendra fin août / début septembre 2015.

La Municipalité se veut toutefois sereine et optimiste, d'autant plus que nous possédons un fonds de réserve comptable « Péréquation et facture sociale » qui se situe pour l'heure à environ CHF 900'000.

A la lumière de la situation comptable à fin juillet de cette année, nous constatons que les charges courantes et maîtrisables sont globalement sous contrôle. Certains postes (notamment dans les charges administratives) sont en baisse et nous voyons en cela, à la fois l'effet de la fusion qui commence à se faire sentir, et la volonté de la Municipalité de limiter au minimum les coûts, sans toutefois aller « trop loin » et péjorer les prestations fournies.

La Municipalité tient à insister sur le fait que chaque dicastère a, une fois de plus, fait des efforts pour réduire ses charges. Ceci explique aussi pourquoi le résultat budgétisé 2014 est meilleur que le budgétisé 2013.

Au niveau des recettes fiscales liées au taux, et comme nous l'avons écrit plus haut, le budget 2014 a été construit en prenant comme base l'arrêté comptable fiscal d'août 2013, adapté au **taux d'imposition de 65%** (contre 61% en 2013).

Certains postes ont été augmentés en fonction, notamment, des recommandations de l'Administration cantonale des impôts mais surtout des conseils de la Commission des finances. Insistons toutefois sur le fait qu'il est toujours délicat d'estimer des recettes fiscales, surtout en période conjoncturelle instable.

La valeur de notre point d'impôt au budget 2014 se monte à CHF 263'000 (contre CHF 246'000 au budget 2013).

Certains chapitres ou répartitions ont été adaptés en fonction d'éléments nouveaux ou particuliers, tels que (liste non exhaustive) :

- 160 Tourisme : Augmentation de la taxe de séjour et création de cartes touristiques couvrant une zone de transport étendue.
- 450 Ordures ménagères : Baisse de la taxe forfaitaire.
- 650 Défense contre l'incendie : Forte baisse due à la fusion des SDIS.
- 710 ARAJEL : Prélèvement sur le fonds de réserve représentant environ la moitié du solde à disposition à fin 2012 (hypothèse a été faite que ce fonds serait absorbé entre 2013 et 2014, à hauteur de 50% environ chaque année).
- 730 Soins à domicile : Suite aux négociations avec l'Etat, baisse importante de la contribution par habitant.
- 81 Service des eaux : Recettes calculées en fonction des consommations effectives 2012.
- Répartition des concierges : Une nouvelle clé de répartition fournie par le service compétent a été appliquée à la répartition des charges salariales totales de ces collaboratrices et collaborateurs.

Conclusions

Le récapitulatif du budget 2014 de Bourg-en-Lavaux se présente comme suit :

Recettes totales	CHF	35'744'000
Charges totales	CHF	36'464'500
Excédent de charges	CHF	720'500

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux,

vu le préavis n° 27/2013 de la Municipalité du 4 novembre 2013 ;
ouï le rapport de la Commission des finances ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver le projet de budget tel qu'il vous est présenté.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Max Graf

Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 novembre 2013.

Annexes : Budget détaillé par compte
Remarques explicatives
Imputations internes
Charges et revenus par nature comptable
Tableau prévisionnel du résultat
Tableau des emprunts communaux
Plan des investissements

Délégué de la municipalité : M. Jean-Pierre Haenni